Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213503584-20251215-DCM2025_38-DE

DEPARTEMENT : ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT : SAINT MALO
COMMUNE : LA VILLE ES NONAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de LA VILLE ES NONAIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. CORNEE Jean-Malo, Maire.

Date de la convocation : 9 décembre 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Présents : M. CORNEE Jean-Malo - Mme CONTIN Florence - M. DESAUNAY Jacques - Mme BUSNEL Claudine - M. TROUCHARD Michel - M. CHEVALIER Philippe - Mme BEUREL Marie-Claire - M. LECOULANT Sylvain - Mme LEHEUTRE-TOMASSONI Sandrine - M. GUERIN Morgan - Mme LEPOURRY Dominique — Mme MAYEUX Fabienne – M. LE MEUR Patrice.

Absents excusés :

Absents : Mme HAISE Sophie - M. LE MASSON Stéphane

Secrétaire de séance : M. DESAUNAY Jacques

DCM 2025-38
Objet : Budget principal 2025 - Décision modificative 2

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Budget principal 2025 de la Commune doit faire l'objet d'une décision modificative afin de réajuster les crédits de la section d'investissement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de procéder au vote de la décision modificative portant virement de crédits au Budget 2025 de la Commune, conformément au tableau de répartition ci-dessous :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
D-2131-120 : Ecole	11 000,00 €	0,00 €
D-2138-120 : Ecole	0,00 €	11 000,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**11 000,00 €**	**11 000,00 €**
Total INVESTISSEMENT	**11 000,00 €**	**11 000,00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
(POUR : 13, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),

- **DECIDE** de voter la décision modificative présentée ci-dessus ;
- **CHARGE,** Monsieur le maire de procéder à ces virements de crédits.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213503584-20251215-DCM2025_38-DE

Le Maire,
Jean-Malo CORNEE



Certifié conforme et exécutoire, après affichage et transmission en Préfecture le 16 décembre 2025